



\* La référence du numéro d'activité est différente selon qu'il s'agisse d'un frais de déplacement lié à la rubrique A. ou B. :

1) Si lié à une activité de formation spécifique ==> Rubrique A :

==> « HH2324-N°fédé-n°cercle/ n°année-n°activité »

VOIR LES CODES DE REFERENCE DANS LES LISTES DES ACTIVITES VALIDEES POUR LA PERIODE DU E-RAPPORT, DANS LES ONGLETS "4- Formateurs 2023" ET "6-Formateurs 2024", COLONNE "O".

2) Si non lié à une activité de formation spécifique ==> Rubrique B :

==>« HH2324-n°fédé-n°cercle/0 » pour un cercle.

==> « HH2324-n°fédé/0 » pour une fédération/association indépendante

\*\* Veuillez annexer les tickets de parking correspondants en les numérotant suivant le code de l'activité liée suivi des initiales du formateur.